

MONTPELLIER

Promotion ME 2019 / 2021

SOUS RESERVE D'HABILITATION

Dates à retenir

- Inscription en ligne :
15 septembre - 31 octobre 2018
sur le site des CEMEA Occitanie
- Dépôt du dossier papier :
jusqu'au 2 novembre 2018
- Epreuve écrite de niveau :
17 décembre 2019
- Epreuve écrite d'admissibilité:
04 février 2019
- Epreuves orales d'admission:
25/26 février 2019 ou 28 février/01 mars

Frais à la sélection :

Frais de dossier : 65 € (non remboursable)
Frais de sélection orale : 100 €

Frais à l'entrée en formation :

Cout annuel : 400 €/an
(pour les stagiaires voie directe, cours d'emploi ou CIF, frais susceptibles de varier)

Pour les candidats en voie directe :

l'enseignement est pris en charge par la Région Occitanie.

Pour les candidats en cours d'emploi, ou en CIF :

les frais d'enseignement s'élèveront à 12€*950h= 11 400 €

Renseignements

Accueil : 04 67 50 46 00

Secrétariat de filière

cberenger@cemea-occitanie.org

Le métier

Les moniteurs-éducateurs participent à la mise en œuvre des projets sociaux, éducatifs et thérapeutiques. Ils exercent leurs fonctions auprès d'enfants et d'adolescents handicapés, inadaptés ou en danger d'inadaptation. Ils apportent un soutien aux adultes handicapés, inadaptés ou en voie d'inadaptation ou qui sont en difficulté d'insertion ou en situation de dépendance. Ils participent à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres travailleurs sociaux et notamment les professionnels de l'éducation spécialisée. (Décret N° 2009-898 du 15 mai 2007 et Arrêté du 20 juin 2007)

La formation

Notre projet de formation est fondé sur les principes de l'éducation nouvelle. Organisée en alternance, la formation se construit à partir du projet individualisé de chaque stagiaire. Notre démarche privilégie les méthodes actives qui placent les stagiaires en situation d'activités, de projet et de coopération.

Les + de cette formation

- + L'alternance de la formation, entre acquisition de méthodes et de compétences de terrain : 950h de formation en centre et 980h en entreprise
- + Une formation accessible en voie directe, en cours d'emploi, en apprentissage et en Congé Individuel de Formation
- + Un temps de positionnement et des parcours individualisés pour les stagiaires
- + La Bourse Région, Aide Financière spécifique à la formation de moniteur-éducateur, elle est attribuée par la Région Occitanie, sous condition de ressources, ne se cumule avec aucun autre financement et ne donne pas droit à la Sécurité Sociale Etudiant. Pour l'année scolaire 2018/2019, les bourses se sont échelonnées entre 0 € et 4 144 €. Pour plus de renseignements vous pouvez consulter le site Internet de la région :



<http://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>

Contenu de la formation

LA FORMATION THEORIQUE (950 H)

Soit 28 semaines de regroupement sur les deux années scolaires. En référence à l'arrêté du 20/06/2007, la formation théorique se structure en 4 Domaines de Formation :

D.F. 1 (400 H) : "Accompagnement social et éducatif spécialisé"

D.F. 2 (300 H) : "Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé"

D.F. 3 (125 H) : "Travail en équipe pluri-professionnelle"

D.F. 4 (125 H) : "Implication dans les dynamiques institutionnelles"

LA FORMATION PRATIQUE (980 H)

Deux ou trois stages d'une durée minimale de 8 semaines, dont l'un s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement.

Les candidats en situation de Cours d'Emploi effectuent au moins un stage d'une durée de 10 semaines hors structure employeur auprès d'un public différent .

MODALITES PARTICULIERES

Des allègements de formation peuvent être accordés aux titulaire de DEAVS, DEAF, DEAMP,

Des dispenses de Domaine de Formations et des épreuves de certification correspondantes sont accordées aux titulaires :

- DETISF
- Bac Pros Service de Proximité et Vie Locale
- Bac Pros Service en Milieu rural
- BPJEPS Animation Sociale
- Titre Professionnel Technicien Médiation Service

Conditions d'entrée en formation

* Inscriptions en ligne entre le 15 septembre et le 31 octobre 2018

* Dépôt du dossier d'inscription. Pour être recevables, les dossiers devront être envoyés par la poste jusqu'au 3 novembre 2018 ou remis physiquement au Centre de Formation avant le 31 octobre 2018.

* Réaliser les épreuves de sélection:

Une épreuve écrite d'admissibilité destinée à apprécier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats non titulaires des diplômes ou titres précisés à l'article 2 de l'arrêté du 20/06/2007.

Rappel : « Les candidats à la formation menant au Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire des certifications professionnelles au moins au niveau IV ou d'un des diplômes mentionnés à l'annexe IV du présent arrêté (BEATEP Activité Sociale ou BP JEPS Animation Sociale, et les Diplômes d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, ou d'Auxiliaire de Vie Sociale, ou d'Assistant Familial, ou d'Aide Médico-Psychologique) ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité ».

Les candidats qui obtiendront la moyenne seront convoqués à l'épreuve écrite de sélection.

Une épreuve écrite d'admission portant sur les motivations. Cette épreuve concerne tous les candidats, ceux qui ont eu la moyenne à l'épreuve écrite de niveau et ceux qui en auront été dispensés au titre de l'article 2 de l'arrêté du 20/06/2007. Cette épreuve classera les candidats et les 180 premiers seront alors convoqués aux épreuves orales.

Les épreuves orales d'admission, se dérouleront sur 2 jours consécutifs.

ATTENTION :

Les 65 places de formation initiale agréées et financées par la région Occitanie sont réservées à des publics de jeunes en poursuite de scolarité et à des demandeurs d'emploi.

Les formations en Cours d'Emploi ou en Congé Individuel de Formation seront intégrées à la formation initiale en HORS QUOTA.

L'enseignement n'étant pas pris en charge par le Conseil Régional, nous facturerons l'enseignement théoriques (950h x 12€) (susceptible d'évoluer).

Les CEMEA s'engagent sur une charte de qualité:

Une conception et une pratique de la formation en alternance

L'utilisation de méthodes d'éducation active

La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation

L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel

La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés

La cohérence des équipes pédagogiques

L'attention à la qualité du cadre matériel des formations

La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation